

Ouverture de la séance à 20h30

Sont présents : **Mr Le Maire**, Francis CESTER,

Les adjoints : Béatrice BOURGADE, Jean-Pierre GRAFFIN, Monique FARAMAZ

Les conseillers municipaux : Véronique BOISSERANC, David SCACCIANOCE,
Michel OLLIVIER, Leszek PAWELSKI,

Absents excusés : BLANC Carole a donné son pouvoir à Véronique BOISSERANC

Absent: Yannick SAVARIELLO, Nicolas GIRARD

Secrétaire de séance : Béatrice BOURGADE

Validation du conseil municipal du 14 septembre 2018, à l'unanimité des présents: (9 Pour)

M. le maire annonce en début de séance, l'ajout de délibérations concernant :

1. Délibération concernant l'indemnité de recensement à attribuer à notre agent recenseur.
2. Délibération relatif au remboursement de frais engagés par les personnels territoriaux.
3. Délibération Proposition financière de la société EURECAT relative à la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme.
4. Reconduction prestation de déneigement « Rougny »

M. le maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour.

Votés à l'unanimité à 9 voix pour.

1. Délibération présentation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et des attributions de compensation définitives pour l'année 2018

Monsieur le maire rappelle que :

- ✓ Considérant le montant des attributions de compensation provisoires (donné par la trésorerie) ;
- ✓ Considérant la notification aux communes de leur montant respectif d'attributions de compensation provisoires en janvier 2018.
- ✓ Vu la présentation du rapport le 18 septembre 2018 aux membres de la commission CLECT;

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire de la CCSPVA, lors de sa séance du 5 décembre 2017, a délibéré pour opter pour un passage en Fiscalité professionnelle unique à compter du 1er janvier 2018. Il demande de bien vouloir prendre connaissance du dossier ci-joint.

Monsieur le Maire rappelle ainsi les chiffres clefs du rapport de la CLECT sur les attributions de compensation définitives pour l'année 2018 conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts : Concernant la commune de La Bâtie-Vieille, le montant de l'attribution de compensation définitive pour l'année 2018 est de 8 726€

Votée à l'unanimité à 9 voix pour.

2 Délibération pour la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le nouveau dispositif portant création d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été adopté par la Fonction Publique d'Etat et, est transposable à la Fonction Publique Territoriale. A compter du 01 Décembre 2018, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instituer un régime indemnitaire composé de deux parts. Une part fixe

IFSE (Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions, et à l'Expertise) et une part variable CIA (Complément Indemnitaire Annuel) liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Il s'agit d'une part facultative. Monsieur le Maire fait lecture du projet relatif aux modalités de mise en œuvre du RIFSEEP (Définition de la nature, des plafonds et des conditions d'attribution des indemnités...) Monsieur le Maire précise que ce projet a reçu un avis favorable du comité technique en date du 29/11/2018. Votée à l'unanimité à 9 voix pour.

3 Délibération Convention "PAYFIP" pour adhérer au service de paiement des Titres de recettes par carte bancaire sur Internet

Monsieur le maire informe l'assemblée que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif "PAYFIP" (Titres Payables par Internet). En effet, dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme pour la cantine et la garderie. Monsieur le maire fait lecture de la convention proposée par la DGFIP. Votée à l'unanimité à 9 voix pour.

4 Délibération portant sur la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école pour les enfants d'Avançon scolarisés à la Bâtie-Vieille.

M. le maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire participer la commune d'Avançon pour les enfants demeurant AVANCON et scolarisés sur la commune de la Bâtie-Vieille. (RPI Rambaud - La Bâtie-Vieille)

Monsieur le Maire propose que les factures de fonctionnements envoyés par la commune de Rambaud, soit redivisé par le nombre d'élèves et remultiplié par le nombre d'enfants demeurant sur la commune d'Avançon.

* Soit pour 2016-2018 montant total des factures : 19 208.56€ (frais de personnel RPI) divisé par 11 élèves scolarisés en maternelle =1 746.23€ + 1539.34€ (Frais de fournitures scolaires) divisé par 23 élèves = 66.93€ + 80€ / enfant (OCCE)

M. le maire propose une participation de la commune d'Avançon aux frais de fonctionnement de l'école de la Bâtie-vieille pour la somme totale de 1 893.16€ pour l'année 2016-2017. (1 746.23€ + 66.93€ + 80€= 1 893.16 € /enfant maternelle)

Votée à l'unanimité des présents (Pour 9)

5 Délibération Attribution d'indemnité 2018 Concours du receveur municipal

M. le maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à M. le Receveur municipal de GAP, une indemnité à hauteur de 270.69€ au vu des conseils qu'il nous assure en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Votée à l'unanimité à 9 voix pour.

6 Délibération Exercice 2019 Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement

Compte tenu que le budget primitif ne sera pas adopté pour le 1er janvier et afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissements nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires pour un montant de 60 750 €. Votée à l'unanimité à 9 voix pour.

7 Modification Simplifiée n°2 du PLU : Suppression d'emplacements réservés.

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 18 Février 2005, puis a fait l'objet d'une modification (M1) et d'une révision simplifiée (RS1) en Février 2011, d'une modification simplifiée (MS1) en Juin 2011 et d'une modification (M2) en Septembre 2016. Monsieur le Maire explique que treize ans après son approbation, il convient d'adapter le document aux conditions actuelles, notamment en supprimant des emplacements réservés qui n'ont plus lieu d'être.

Monsieur le Maire propose d'entériner l'engagement de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme et de retenir les modalités énumérées de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée.

Votée à l'unanimité à 9 voix pour.

8 Délibération concernant l'indemnité de l'agent recenseur

Monsieur le Maire rappelle qu'au vu de la campagne de recensement de la population 2019, du 17 janvier 2019 au 16 février 2019, il est indispensable pour mener à bien cette mission de procéder au recrutement d'un agent recenseur à compter du 02 janvier 2019 jusqu'au 16 janvier 2019, pour la formation de notre agent recenseur ainsi que pour la mise en place de sa tournée de reconnaissance. La collecte aura lieu du jeudi 17 Janvier 2019 et ce jusqu'à la fin de la collecte soit jusqu'au 16 février 2019.

Au vu de tous ces éléments, M. le maire propose d'attribuer une indemnité calculée sur la base d'un forfait à hauteur de 850€ brut.

Votée à l'unanimité à 9 voix pour.

9 Délibération concernant l'achat d'une partie de parcelle de terrain appartenant à M. et Mme AUTUORI, cadastrée AD 380

M. le maire explique au conseil municipal que M. Autuori habitant le Grand Larra, propose de nous céder une partie de sa parcelle cadastrée AD 380 et renouvelé sous le nouveau numéro de cadastre AD 380a, d'environ 87 m² de sa propriété et non comme délibéré en date du 14/09/2018 sous le numéro 45/2018 de 55m². En effet, La parcelle doit être plus importante, pour accueillir les deux containers d'ordures ménagères semi enterrés.

Voté à l'unanimité à 9 voix pour.

10 Délibération concernant l'achat d'une partie de parcelles de terrain appartenant à M. Jean Paul JACOB

M. le maire explique au conseil municipal que M. JACOB Jean-Paul nous a proposé de remettre une partie de sa parcelle cadastrée AN 268 et une partie de sa parcelle cadastrée AN 339 pour l'euro symbolique. Ce terrain accueille actuellement l'abri bus des enfants devant le lotissement « le Laux ». Le conseil municipal apprécie le geste de Monsieur Jacob et Monsieur le maire précise que tous les frais inhérents à cette vente seront pris en charge par la commune (Géomètre et notaire).

Voté à l'unanimité à 9 voix pour.

11 Délibération relative à la Proposition financière de la société EURECAT ; modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire explique la nécessité de procéder à une modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme relative à la levée de réserve de la parcelle de M. COINTE du Grand Larra dont la commune souhaite acquérir une partie. Monsieur le Maire fait lecture de la proposition financière de la société EURECAT pour nous accompagner dans cette modification et propose de valider celle-ci à 750€.

Votée à l'unanimité à 9 voix pour.

12 Délibération relative au remboursement de frais engagés par les personnels territoriaux.

Le Maire rappelle que les frais engagés par les personnels territoriaux, lors de déplacements nécessités par l'exercice de leurs fonctions, font l'objet de remboursements. Monsieur le maire fait lecture du cadre général pour fixer les modalités de remboursement.

Votée à l'unanimité à 9 voix pour.

13 Décisions modificatives au budget :

Le Maire rappelle que nous arrivons en fin d'année et qu'il est nécessaire d'effectuer des délibérations modificatives au budget.

Budget Eau : (DM N°1)

il est proposé de faire un virement sur le chapitre 21 de + 10 000€
et sur le chapitre 20 de - 10 000€

Votée à l'unanimité à 9 voix pour.

Budget communal : (DM N°3)

il est proposé de faire un virement sur le chapitre 21 « voiries » de + 30 000€
et sur le chapitre 21 « Aménagement » de - 30 000€

Votée à l'unanimité à 9 voix pour.

Budget communal : (DM N°4)

il est proposé de faire un virement sur le chap. 11 « fonctionnement divers » de + 7 000€
et sur le chapitre 65 « Subv. Fonct » de - 7 000€

Votée à l'unanimité à 9 voix pour.

14 Délibération reconduction tacite prestation de déneigement Rougny:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du déneigement de la voie communale de l'Hermitage aux Guérins, la délibération N°36/2016 du 23/09/2016 avait été votée à l'unanimité, pour valider le devis suite à la prestation qualitative de cette entreprise (sur la période 2015-2016) et (2016-2017). Monsieur le Maire informe qu'étant donné que le tarif pratiqué ne subit pas de hausse, d'une année sur l'autre, Monsieur le Maire propose de renouveler tous les ans tacitement le devis avec cette entreprise notamment pour l'année 2017-2018 et celles à venir; sur la base de :

- Intervention de déneigement au Guérins au tarif de 95€ HT de l'heure
- Intervention de sablage 90€ HT de l'heure

Votée à l'unanimité à 9 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES :

M. le maire nous informe :

- du passage du rallye Monte Carlo le jeudi 24 janvier 2019, au soir. M. le maire sensibilise des contraintes de circulation et de stationnement liés à cet évènement.
- d'une réflexion à entreprendre concernant le renouvellement des concessions cinquantenaire du cimetière.
- de l'avancement des travaux au Grand-Larra ; selon les intempéries.

Séance levée à 22h30

Le Maire, Francis CESTER

